



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR LA RESTRICTION DE
LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT AU DROIT DES
TRAVAUX DANS LA RUE JULIAN GRIMAU**

Arrêté de police N°02/2021 (ST) du 06 janvier 2021

Le Maire de la Commune de GUESNAIN,
VU le code général des collectivités territoriales et notamment les
articles L 2213-1 à L 2213-4
VU le code de la route,
Vu la demande écrite formulée par la société VMETS
Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à
assurer la sécurité routière, piétonne et cycliste dans le cadre de la
réparation de fourreaux du réseau fibre optique pour le compte de
France Télécom Orange dans la rue Julian Grimau.

ARRETE

- Article 1** Des travaux d'adduction du réseau fibre optique seront réalisés à compter du lundi 18 janvier 2021 et pour une durée de 15 jours dans la rue Julian Grimau face N°173.
- Article 2** Pendant toute la durée des travaux, la circulation sera perturbée et le stationnement sera interdit dans l'emprise des travaux.
- Article 3** La société SAS VMETS domiciliée rue 27 bis rue de l'Egalité 62122 Lapugnoy exécutera les travaux et se chargera de la mise en place du balisage du chantier et de la signalisation réglementaire.
- Article 4** La société SAS VMETS
Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de DOUAI
Monsieur le Commissaire de Police de SIN LE NOBLE sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à GUESNAIN,
Le 06 janvier 2021
Le Maire,
Maryline Lucas



Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers

poids lourds

Stationner

véhicules légers

poids lourds

Dépasser

véhicules légers

poids lourds

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....
.....
.....

Autres prescriptions :

.....
.....
.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : DARDILLY CEDEX

Le : 0 5 0 1 2 0 2 1

Nom : VINCENT Prénom : Franck Qualité :

